

[Mercredis et petites vacances](#)

Les petites vacances du lundi 25 octobre au vendredi 05 novembre 2021

Inscriptions du lundi 04 au vendredi 15 octobre 2021

Les réservations pour les accueils de loisirs des petites vacances scolaires sont obligatoires.

Compte tenu du **protocole sanitaire** toujours en vigueur pour les Accueils Collectifs de Mineurs, les enfants seront accueillis, dans la mesure du possible, par **groupe-école**.

Aussi, le lieu d'accueil n'est pas au choix des familles mais il est déterminé par la Ville, sans possibilité de dérogation. Par ailleurs, les capacités d'accueil restent limitées.

L'accueil de loisirs est réservé aux enfants madeleinois. Si des places restent disponibles, la Ville pourra en informer les familles extérieures dont les enfants sont scolarisés à La Madeleine.

De 2 à 6 ans, les enfants des écoles :

- Moulin - A. Daudet et Eugène d'Halendre et les enfants madeleinois scolarisés à l'extérieur seront accueillis à l'école Du Moulin - A. Daudet, 32 rue du Moulin. Thème : La forêt enchantée
- Anne Frank et Gaston Leclercq seront accueillis à l'école Anne Frank, rue Jean Bart : Thème : Ma petite planète
- Courbet, Jeanne d'Arc et Sainte-Geneviève seront accueillis à l'école Gaston Lerclercq : Thème : Réunion de sorcières

Les plannings

Moulin - A. Daudet

Fichier

[Planning \(.pdf - 1.68 Mo\)](#)

Fichier

[Projet pédagogique \(.pdf - 676.11 Ko\)](#)

Anne Frank

Fichier

[Planning \(.pdf - 1.52 Mo\)](#)

Fichier

[Projet pédagogique \(.pdf - 1.02 Mo\)](#)

Gaston Lerclercq

Fichier

[Planning \(.pdf - 2.29 Mo\)](#)

Fichier

[Projet pédagogique \(.pdf - 741.98 Ko\)](#)

De 6 à 12 ans, les enfants des écoles :

- Victor Hugo, Louise de Bettignies et les enfants madeleinois scolarisés à l'extérieur seront accueillis à l'école Louise de Bettignies : Thème : Les éco-futuristes
- Rostand, Kleber, Jeanne d'Arc et Sainte-Geneviève seront accueillis à l'école Edmond Rostand, rue Victor Hugo : Thème : Les aventuriers de Rostand et la malédiction de GouBéton

Louise de Bettignies

Fichier

[Planning \(.pdf - 1.45 Mo\)](#)

Fichier

[Projet pédagogique \(.pdf - 1.16 Mo\)](#)

Edmond Rostand

Fichier

[Planning \(.pdf - 2.26 Mo\)](#)

Fichier

[Projet pédagogique \(.pdf - 765.29 Ko\)](#)

Réservation et paiement

1. À partir du lundi 4 octobre : vous envoyez un mail à l'adresse [service-famille@ville-lamadeleine \[dot\] fr](mailto:service-famille@ville-lamadeleine.fr) (ou via la messagerie du [portail famille](#)) en précisant les nom, prénom et date de naissance de l'enfant.
2. À réception, le service vérifie qu'il est en possession du dossier familial complet, ouvre les droits sur votre portail famille et accuse réception. À défaut, le service vous invite à venir compléter le dossier.
3. Jusqu'au vendredi 15 octobre, 17h : vous vous connectez sur votre portail famille et accédez au module planning pour réserver les prestations.

L'accueil des enfants se fait en journée avec repas obligatoirement.

Pour les jours à réserver, vous devez cocher les cases repas et journée. Vous enregistrez et procédez au paiement immédiat, qui validera vos réservations.

Vous avez coché la journée sans le repas ou l'inverse ? Les réservations manquantes pour une journée seront automatiquement ajoutées par le service Famille et facturées.

Après paiement de la facture, aucune modification, permutation ou annulation des jours réservés n'est possible.

L'ouverture des droits pour un accueil ne signifie pas que la place est réservée pour l'enfant vérifiez votre réservation !

La capacité d'accueil peut-être atteinte sur certains jours. Si vous n'arrivez à cocher que 3 jours sur les 5 de la semaine, le service ne pourra procéder à la réservation pour les 2 jours manquants.

Vous n'êtes pas à l'aise avec l'outil informatique ? Vous n'avez pas de carte bancaire ? Le service Famille-Enfance-Écoles est à votre disposition pour effectuer les démarches avec vous. La réservation sera prise dans le service et vous procéderez au paiement au service de la Régie.

Aucune réservation ne sera prise par téléphone.

Les mercredis

Les réservations sont obligatoires et se font le lundi avant 14h : elles concernent la journée, ou demi-journée et le repas. Vous pouvez réserver sur le portail famille ou à la mairie au service Famille Enfance Écoles.

- Accueil de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Accueil échelonné de 9h à 9h30 et de 16h30 à 17h
- Accueil réveil dès 7h30 et accueil détente jusqu'à 18h30

Plusieurs formules sont possibles : matin seul, matin + repas, journée sans repas, journée avec repas, après-midi seul. La réservation repas + après-midi n'est pas autorisée.

De 2 à 6 ans, les enfants des écoles :

- Moulin - A. Daudet et E. d'Hallendre et les enfants madeleinois scolarisés à l'extérieur seront accueillis à l'école Du Moulin - A. Daudet, 32 rue du Moulin
- Anne Frank et Gaston Leclercq seront accueillis à l'école Gaston Leclercq, rue des Gantois
- Courbet, Jeanne d'Arc et Sainte-Geneviève seront accueillis à l'école Courbet, place de la Victoire

Les plannings

ALSH du Moulin - A. Daudet

Fichier

[Planning période 1 \(.pdf - 485.65 Ko\)](#)

ALSH Courbet

Fichier

[Planning période 1 \(.pdf - 588.93 Ko\)](#)

ALSH Gaston Leclercq

Fichier

[Planning période 1 \(.pdf - 601.14 Ko\)](#)

De 6 à 12 ans, les enfants des écoles :

- Louise de Bettignies et Victor Hugo et les enfants madeleinois non scolarisés à La Madeleine seront accueillis à l'école Victor Hugo, 43 rue des Gantois
- Kléber, Rostand, Jeanne d'Arc et Sainte-Geneviève seront accueillis à l'école Kleber, 50 rue Kleber

Les plannings

ALSH Kléber

Fichier

[Planning période 1 \(.pdf - 449.15 Ko\)](#)

ALSH Victor Hugo

Fichier

[Planning période 1 \(.pdf - 505.2 Ko\)](#)

Facturation

Les services périscolaires sont facturés en POST-FACTURATION.

La facturation est réalisée à partir des prestations effectivement consommées et des réservations enregistrées (même si la prestation n'a pas été consommée).

Les Accueils de Loisirs sont facturés au moment de la réservation (PRE-FACTURATION).

Plusieurs modes de paiement sont possibles :

- Régie : espèces maximum 300€ (article 1680 du code général des impôts modifié par la loi de finances n°2013-1279 de finances rectificatives pour 2013 du 29 décembre 2013), carte bleue, chèques, CESU et chèques vacances,
- [Portail Famille](#) : par paiement internet en carte bleue (la facture à régler sera mise à disposition dans le module FACTURATION. Elle sera également envoyée par mail pour les familles qui ont coché dans le module MON DOSSIER la case « adhérer à la réception des factures par mail ».
- Prélèvement automatique (un contrat SEPA doit au préalable être complété et déposé au service de la Régie). La facture est payable depuis sa mise à disposition et jusqu'au 20 du mois.

Vous ne souhaitez pas de compte sur le portail famille ? La facture à régler vous sera adressée par courrier.

[Service Famille- Enfance-École](#)

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

[03 20 12 79 93](tel:0320127993)
service-famille@ville-lamadeleine.fr

À savoir

Fichier

[Guide de la rentrée 2021 \(.pdf - 4.26 Mo\)](#)

Fichier

[Projet éducatif de la Ville \(.pdf - 94.55 Ko\)](#)

Fichier

[Règlement accueils de loisirs et périscolaires \(.pdf - 159.16 Ko\)](#)

Fichier

[Tarifs au 4 novembre 2019 \(.pdf - 178.62 Ko\)](#)

Documents à compléter

Fichier

[DIFU 2021-2022 \(.pdf - 699.87 Ko\)](#)

Fichier

[Fiche sanitaire de liaison 2021-2022 \(.pdf - 369.82 Ko\)](#)

Menus

Fichier

[Menus du 27 septembre au 22 octobre 2021 \(.pdf - 266.99 Ko\)](#)

Fichier

[Menus du 25 octobre au 19 novembre 2021 \(.pdf - 315.12 Ko\)](#)